

Déclaration CGT au Comité d'Entreprise du 15 octobre 2015 concernant l'évolution de l'entretien d'appréciation et professionnel

La loi sur la formation professionnelle du 05 mars 2014 a mieux précisé le rôle et les modalités de l'Entretien Professionnel pour que celui-ci soit normalement un outil au service du salarié pour ses projets et son évolution professionnelle. Sa mise en place est par ailleurs obligatoire.

Ce qui n'est pas le cas de l'entretien d'appréciation. Dès lors la direction pouvait améliorer l'entretien professionnel et ne pas forcément maintenir l'évaluation des salariés.

Si vous avez voulu le maintenir et le modifier, c'est bien dans une intention de contrôler et d'influer sur les comportements des salariés, en faisant appel à la subjectivité des évaluateurs. Les termes et les items employés en sont bien la preuve. Quasiment absentes des documents présentés aux élus du Comité d'Entreprise, les notions faisant référence aux contenus des métiers, aux compétences professionnelles, à la maitrise de savoir-faire et au partage du savoir ont disparu.

Aujourd'hui, seules comptent les valeurs prônées par une direction concentrée sur les objectifs de rentabilité. Valeurs qui n'ont jamais été discutées avec les salariés et qu'ils devraient coûte que coûte partager.

Le résultat est une augmentation des RPS et une perte de repère par les salariés. L'expérience des EAP mise en place en 2008, qui n'ont pas fait l'objet d'une information et de consultation du CHSCT et du CE, aurait dû servir de leçon. Les EAP imposés aujourd'hui ne feront qu'accroître le sentiment de méfiance et de détachement des salariés vis-à-vis de leur direction et voire pire, de leur encadrement.

La CGT ne partage pas les valeurs imposées par une direction aveugle et sourde aux besoins des salariés et se prononce donc contre ce projet de modification des EAP.

=-=-=-=-=-=-=-

Tél: 01 48 62 14 77